



SANS SÉGRÉGATION

Actions au niveau local pour la lutte contre la ségrégation scolaire des Roms

D3.2

Méthodologie et normes financières pour la mise en œuvre d'activités complexes d'intégration des Roms

Centre « Amalipe » pour le dialogue interethnique et la tolérance
Juillet 2022

«SANS SÉGRÉGATION: Actions au niveau local pour la lutte contre la ségrégation scolaire des Roms» est financé par le programme «Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020). Projet n° 848854. Le soutien apporté par la Commission européenne à la préparation de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu reflétant uniquement les opinions des auteurs et la Commission ne peut être responsable de toute utilisation des informations qui y sont contenues.



Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
MÉTHODOLOGIE POUR PRÉVENIR LA SÉGRÉGATION DANS LES ZONES RURALES	3
Pour les directeurs et les enseignants:.....	3
MÉTHODOLOGIE POUR PRÉVENIR LA SÉGRÉGATION ET SURMONTER LA SÉGRÉGATION EXISTANTE DANS LES ZONES RURALES	7
Option 1: Prévention de la ségrégation secondaire	8
Pour les directeurs et les enseignants.....	8
Pour les communes:	9
Pour GRE, MES, CISEEME et le Programme éducatif	10
Option 2: Surmonter la ségrégation existante.....	11
Pour les directeurs et les enseignants.....	11
Pour les communes	12
Pour le Ministère de l'éducation et Programmes opérationnels du FSE	12
MÉTHODOLOGIE POUR ÉVITER LA SÉGRÉGATION ET L'INTEGRATION DES ENFANTS D'ORIGINE ROM DE L'EUROPE DE L'EST DANS LES ÉCOLES MIXTES ETHNIQUES / CENTRES ÉDUCATIFS.....	14
Conseils et étapes pratiques pour garantir l'accès à une éducation de qualité et éviter la ségrégation.....	14
Conseils pratiques pour les directeurs et les enseignants	14
Démarches mises en place par le Ministère de l'éducation nationale et les programmes cofinancés par le FSE	16



PRÉAMBULE

Dans ce document, la méthodologie et les mesures de prévention de la ségrégation dans le cadre du projet « Sans ségrégation. Actions au niveau local pour la lutte contre la ségrégation scolaire des Roms ». Des informations supplémentaires ont été recueillies lors de réunions et de sessions de formation avec des écoles et des centres spécifiques en Espagne. Il comprend une série de propositions et de demandes, ainsi que des mesures appliquées avec succès par ces centres dans la lutte contre la ségrégation scolaire des élèves roms. Les projets de méthodologies sont préparés par les experts du Centre Amalipe et du FSG pour les besoins des activités des work packages 3 et 4.

MÉTHODOLOGIE POUR PRÉVENIR LA SÉGRÉGATION DANS LES ZONES RURALES

Conseils pratiques et recommandations visant à garantir l'accès à une éducation de qualité et à prévenir la ségrégation dans les zones rurales

De nombreuses écoles des zones rurales sont très concentrées parmi les élèves provenant de groupes vulnérables, y compris les enfants d'origine rom et turque. Nous pouvons diviser ces écoles en trois types. Certains d'entre eux sont dépourvus d'éléments de ségrégation, c'est-à-dire qu'elles forment les enfants du village concerné sans éviter l'école respective de la part de certains groupes et inscrire les enfants dans un autre. Ces écoles ne sont pas ségréguées, même si seuls les enfants roms et turcs y étudient. Il est tout à fait possible qu'elles offrent un enseignement de haute qualité comparable à la qualité des autres écoles. Cela nécessite un effort ciblé de la part des enseignants, des médiateurs pédagogiques et des parents actifs, soutenus par le gouvernement local concerné.

Dans un autre groupe d'écoles rurales, la ségrégation est en place, c'est-à-dire que certains groupes de parents d'un groupe ethnique défini ou ayant un niveau d'éducation plus élevé, n'inscrivent pas leurs enfants dans l'école rurale respective, mais dans des écoles urbaines ou dans une école d'un autre village. Il est possible, bien qu'il soit tout à fait difficile, d'arrêter et même d'inverser le processus de ségrégation, c'est-à-dire les écoles redeviennent mixtes sur le plan ethnique. Il existe des exemples dans ce sens. Il est à la hauteur des efforts conjoints de tous les participants au processus éducatif et des institutions y impliquées, que l'école commence à former tous les enfants de la localité concernée.

Pour les directeurs et les enseignants:

1. Organisez des activités parascolaires, des visites inter-écoles et d'autres formes d'interaction avec la participation d'élèves et d'enseignants des écoles rurales avec une concentration de groupes vulnérables et des écoles sans concentration de tels groupes. Elles sont utiles à tous les élèves car elles leur donnent une chance réelle de communiquer



avec des camarades de même âge d'autres groupes ethniques, d'autres localités et d'autres différences.

Utilisez les possibilités d'activités interscolaires permettant d'obtenir des fonds du budget de l'État pour l'organisation d'activités parascolaires, des projets systématiques du Ministère de l'éducation et de la science tels que : « Soutenir la réussite », « Le Centre d'intégration scolaire des enfants et des élèves provenant des minorités ethniques » etc. Beaucoup d'argent n'est souvent pas nécessaire, mais un désir de la part du personnel pédagogique des deux écoles. Encouragez-les!

2. Investissez autant que possible dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'attractivité du processus d'apprentissage dans votre école. Augmentez les résultats scolaires afin qu'ils ne cèdent pas à ceux des écoles urbaines et des écoles où sont inscrits les enfants de votre localité. La qualité de l'enseignement est la meilleure garantie que vous garderez/attirerez tous les enfants.

3. Introduisez des innovations éducatives qui rendront le processus d'apprentissage intéressant, attrayant et lié à l'acquisition de compétences pratiquement applicables. L'introduction de l'éducation numérique, l'utilisation des technologies modernes sont des exemples de ces innovations éducatives positives. Postulez au Ministère de l'éducation et de la science pour un statut de l'école innovante. Cela vous permettra d'appliquer en toute sécurité des innovations éducatives qui contribuent davantage à votre image positive.

4. Introduisez des formes différentes d'éducation interculturelle à travers des activités facultatives, des activités d'intérêt, etc. Un exemple en est les cours de folklore ethnique - folklore rom, etc. Que ces heures concernent à la fois les élèves Roms et les élèves de la majorité et des autres groupes ethniques. Impliquez, sous une forme ou sous une autre, des parents de différents groupes ethniques. L'une des principales fonctions de l'éducation interculturelle est la formation de la tolérance, qui vous aidera à garder tous les enfants de votre village dans votre école.

5. Ouvrez autant que possible l'école à la communauté locale. Organisez des journées portes ouvertes, recherchez des occasions de rassembler des adeptes, personnes à activité publiques et d'autres membres de la communauté locale. Faites-leur voir que l'école offre de très bonnes opportunités à ses adeptes.

Participez activement à l'organisation de tous les événements locaux. Que l'école devienne le centre de la communauté locale et de la vie publique dans la localité.

Etablissez un partenariat durable avec les autorités roms informelles, telles que les pasteurs, les activistes de la société civile et autres. Là, où vous formez des enfants du groupe Kaldarashi, recherchez les soi-disant « anciens du tribunal rom – Meshere ». Les autorités roms informelles peuvent constituer une relation durable entre votre école et la communauté locale.

Faites-impliquer les personnes à activités publiques locales les plus compétents et les autorités roms dans le Conseil public de l'école. Menez une procédure de sélection pour le Conseil public afin d'assurer une participation maximale des parents.

5. Introduisez des formes d'organisation et des structures innovantes pour responsabiliser les parents et les élèves. Par exemple:



5.1. Formez un club de parents avec la participation de parents actifs de tous les groupes ethniques et groupes qui étudient dans votre école. Donnez au club des parents une chance de participer activement à la vie scolaire.

5.2. Formez un parlement d'élèves avec la participation des élèves les plus actifs de votre école. Utilisez cette forme comme un moyen de responsabiliser les élèves et d'augmenter leurs opportunités.

Faites-impliquer le Club de parents et le Parlement d'élèves dans les visites interscolaires et les activités parascolaires reliant les élèves et les parents des écoles ayant une concentration de groupes vulnérables et des écoles sans une telle concentration.

Pour les communes et les inspections régionales de l'éducation

1. Faites une carte des écoles et des jardins d'enfants ayant une concentration d'élèves provenant de groupes vulnérables dans les villages de votre commune. Indiquez les seules écoles ethniques mixtes dans la localité où les groupes vulnérables sont concentrés et des tendances à l'égard de la ségrégation et de la concentration des groupes vulnérables sans ségrégation.

2. Envisagez clairement la nécessité de prévenir la ségrégation rurale lors de l'optimisation du réseau scolaire. Lorsqu'une école est fermée avec une concentration d'élèves roms, il est nécessaire que les enfants soient réorientés vers les écoles sans concentration. Des mesures doivent être prises pour empêcher la ségrégation secondaire, c'est-à-dire empêcher le retrait des élèves de l'ethnie bulgare. Il est erroné de concentrer les enfants des minorités de plusieurs écoles rurales fermées dans la même école d'accueil/école centrale. Lorsque plus d'une école de village est fermée, avec une concentration d'élèves roms, orientez les enfants vers différentes écoles de la ville. Le meilleur moyen de prévenir la ségrégation secondaire en optimisant le réseau scolaire est le ciblage des enfants roms dans toutes les écoles de la ville concernée.

3. Encouragez les partenariats à long terme entre les écoles avec une concentration de groupes vulnérables et les écoles sans une telle concentration entre les écoles rurales et urbaines.

4. Investissez dans l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles avec une concentration de groupes vulnérables dans les villages de votre commune ou région. Affecter des ressources supplémentaires à celles-ci par le biais des éléments supplémentaires de la formule pour les budgets scolaires délégués et d'autres moyens. Soutenez-les dans leurs efforts pour attirer et retenir tous les élèves dans la localité concernée.

5. Faites-impliquer les écoles rurales ayant une concentration de groupes vulnérables dans les programmes et projets municipaux pour améliorer les bâtiments, l'appui technique, la qualité de l'éducation et la portée dans ces écoles. Les élèves qui y sont peuvent obtenir des résultats scolaires élevés. Créez les conditions préalables nécessaires pour que cela se produise!



Pour le Ministère de l'éducation et de la science et le programme éducatif

1. Fournir des mesures ciblées pour aider les écoles avec une concentration de groupes vulnérables, qui sont les seuls dans la localité, dans leurs efforts pour améliorer la qualité de l'éducation et d'arrêter la ségrégation/la ségrégation secondaire. Par exemple:

- Inclusion dans les projets de système du Ministère de l'éducation et de la science d'une composante pour les activités interscolaires, de visites et autres avec la participation des écoles avec une concentration de groupes vulnérables et des écoles sans une telle concentration;

- Lancement d'une opération spécifique pour soutenir l'intégration scolaire dans les zones rurales. Celle-ci devrait être annoncée avec une possibilité d'un partenariat entre les écoles, les jardins d'enfants, les municipalités et les organisations non gouvernementales;

- Inclusion dans les programmes annuels du Centre d'intégration scolaire avec une possibilité de soutenir des projets interscolaires réunissant des activités des écoles avec une concentration de groupes vulnérables et des écoles sans une telle concentration;

2. Poursuivez la réforme du système des écoles déléguées en introduisant une norme pour un établissement d'enseignement qui n'est que pour la localité. Cela permettra aux écoles et aux jardins d'enfants de bénéficier d'un financement supplémentaire pour remplir leurs fonctions supplémentaires prévues en tant qu'établissement d'enseignement unique dans le village concerné.

3. Continuez et étendez la pratique consistant à fournir des fonds supplémentaires aux écoles et aux jardins d'enfants éduquant les enfants provenant des groupes vulnérables, conformément au règlement sur le financement relatif au financement en liant l'octroi de ces fonds à l'atteinte de certains résultats scolaires. Cette bonne pratique devrait être complétée par un programme national ou un Programme éducatif qui fournira une ressource à élargir le travail avec les parents et à engager les ONG.

Norme financière

Dépenses pour :

- Introduction de l'éducation interculturelle: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques
- Activités parascolaires à contenu interculturel: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques;
- Activités parascolaires qui rassemblent des élèves d'origines ethniques différentes, des élèves d'écoles rurales et urbaines: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, coûts de transport;
- Désigner un médiateur éducatif auprès des parents;
- Création et fonctionnement du Club des parents et du Parlement étudiant;
- Campagne auprès des parents;

Formation des enseignants Utilisation recommandée de forfaits pour les coûts (pour le matériel, les ressources pédagogiques, le fonctionnement du club des parents et du parlement des élèves, les frais de transport, la formation des enseignants) en combinaison avec les coûts réels (rémunération des médiateurs et des enseignants).



MÉTHODOLOGIE POUR PRÉVENIR LA SÉGRÉGATION ET SURMONTER LA SÉGRÉGATION EXISTANTE DANS LES ZONES RURALES

Conseils pratiques et recommandations pour garantir l'accès à une éducation de qualité et prévenir la ségrégation dans les zones urbaines

Dans 85 villes ayant plus d'une école, il y a principalement 185 écoles avec une concentration d'élèves provenant des groupes vulnérables, dont 120 ségréguées et 65 écoles sont menacées de ségrégation. En outre, il existe 159 lycées avec une concentration d'élèves provenant des groupes vulnérables, dont 81 écoles ségréguées et 78 écoles sont menacées de ségrégation.

Beaucoup de ces écoles sont connues sous le nom humilié «écoles tziganes» en raison de la surconcentration d'élèves roms. Certaines sont situées dans des quartiers roms, et la plupart en dehors de celles-ci, mais forment également principalement ou uniquement des élèves roms.

La surconcentration d'élèves roms dans certaines écoles ou classes est une tendance inquiétante qui existe depuis plus de 70 ans, mais au cours des deux dernières décennies elle a atteint des dimensions menaçantes. Les premières écoles dans les grands quartiers roms ont été construites à la fin des années 1940 et 1950, et le processus continuait ensuite. En raison de la régionalisation obligatoire à cette époque, seuls les élèves roms y étaient scolarisés. Le niveau d'éducation est faible (des articles à ce sujet ont été publiés à plusieurs reprises dans le journal spécial du Front patriotique pour la population tzigane «Nov pat »/Nouveau chemin/), parce que certaines de ces écoles primaires ségréguées introduisent des programmes avec une formation intensive de travaux pratiques et moins de cours dans les matières principales, ce qui voue les enfants roms à la semi-alphabétisation et à la non-poursuite des études secondaires. Au début des années 1990, la régionalisation a été supprimée, rendant possible l'idée de «déségrégation» - enregistrement des enfants des quartiers roms dans des écoles mixtes ethniques en dehors des quartiers. Il est important de souligner qu'elle est fortement soutenue par la majorité des parents roms et des organisations non gouvernementales et qu'elle figure depuis 2004 parmi les principales priorités de la Stratégie pour l'intégration scolaire des enfants et des élèves provenant de minorités ethniques. Les projets de déségrégation ont d'abord été lancés par des ONG roms, puis certains ont été « repris » par les municipalités et financés par des programmes opérationnels et d'autres sources. Les projets (malgré les erreurs et les soupçons d'inefficacité financière), combinés aux efforts spontanés de nombreux parents roms pour que leurs enfants étudient avec des enfants bulgares, créent un groupe relativement important d'élèves roms fréquentant des écoles en dehors des quartiers roms. Il n'y a guère d'institution qui connaît leur nombre dans tout le pays, mais seulement dans le quartier « Fakulteta » de Sofia, plus de 500 enfants ne sont pas scolarisés dans la 75^e école « T. Kabmeshkov » et dans d'autres écoles de « Krasna polyana ».

Malheureusement, parallèlement à la déségrégation spontanée ou ciblée des écoles dans les quartiers roms, un processus de « ségrégation secondaire » commence: Les parents bulgares renvoient leurs enfants des écoles mixtes ethniques, même si ces dernières se trouvent dans des quartiers où vivent des Bulgares de souche. C'est comme ça les écoles



sont en train d'être créées en dehors des quartiers roms, mais dans celles-ci (en particulier dans les classes primaires), la plupart des élèves roms sont scolarisés, et les Bulgares vivant à côté de l'école s'inscrivent dans des écoles plus éloignées où il n'y a pas ou presque pas de Roms.

Donc, aujourd'hui, il existe à la fois, dans les grandes villes et même dans les villes les plus petites, des écoles « roms » « ségréguées d'une manière primaire » et « ségréguées d'une manière secondaire » et des écoles en cours de ségrégation. Dans les mêmes villes, des écoles « d'élite bulgare » sont clairement définies: un « terme » injustifié et incorrect, reflétant la vision de leurs directeurs, ainsi que de nombreux parents qui y inscrivent leurs enfants. Ils refusent, de différentes manières, l'inscription des enfants roms (l'excuse habituelle est qu'il n'y a pas de places vacantes, et en ces temps derniers, le principe de domiciliation a été utilisé, bien que les chefs d'établissement connaissent l'article 43a de l'Ordonnance 10 qui permet aux enfants roms d'être inscrits en dehors des quartiers ségrégués) et cela fait partie de leur stratégie pour attirer des parents et des élèves « d'élite ». Bien entendu, il existe également des écoles mixtes ethniques dans lesquelles les enfants d'origine rom et bulgare sont égaux. Mais elles sont constamment sous la menace de devenir « ségréguées d'une manière secondaire ».

La Loi sur l'éducation préscolaire et scolaire - art. 99, paragraphes quatre et six - interdit la formation de classes avec des élèves d'un même groupe ethnique dans les écoles mixtes ethniques. Toutefois, une telle pratique existe encore dans certains endroits.

Option 1: Prévention de la ségrégation secondaire

Pour les directeurs et les enseignants

1. Ne séparez pas les enfants d'origine rom dans une classe séparée. La formation de classes avec des élèves d'un même groupe ethnique dans des écoles mixtes ethniques est interdite par l'article 99, paragraphe 4, de la Loi sur l'éducation préscolaire et scolaire. En outre, la création de classes ethniques n'arrête pas le processus de ségrégation secondaire. Répartissez équitablement les enfants de la communauté rom dans toutes les classes de votre école.
2. N'essayez pas de cacher le fait que votre école dispense une formation aux enfants roms. Ceci est certainement connu ou compris rapidement par les parents bulgares. La stratégie gagnante est de montrer que la qualité de l'éducation dans votre école est élevée et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'inscription des enfants roms.
3. Investissez autant que possible dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'attraction du processus d'apprentissage dans votre école. Augmentez les résultats scolaires afin qu'ils ne cèdent pas à ceux des autres écoles. La qualité de l'éducation est la meilleure garantie que vous garderez/attirerez tous les enfants, y compris les enfants provenant de familles ayant fait des études supérieures.
4. Introduisez des innovations éducatives qui rendront le processus d'apprentissage intéressant, attrayant et lié à l'acquisition de compétences pratiquement applicables. L'introduction de l'éducation numérique, l'utilisation des technologies modernes sont des exemples de ces innovations éducatives positives. Postulez au Ministère de l'éducation et



de la science pour un statut de l'école innovante. Cela vous permettra d'appliquer en toute sécurité des innovations éducatives qui contribuent davantage à votre image positive.

5. Introduisez des formes différentes d'éducation interculturelle à travers des activités facultatives, des activités d'intérêt, etc. Un exemple en est les cours de folklore ethnique - folklore rom, etc. Que ces heures concernent à la fois les élèves Roms et les élèves de la majorité et des autres groupes ethniques. Impliquez, sous une forme ou sous une autre, des parents de différents groupes ethniques. L'une des principales fonctions de l'éducation interculturelle est la formation de la tolérance, qui vous aidera à garder tous les enfants de votre village dans votre école. La formation de la tolérance et l'introduction de l'éducation interculturelle sont un élément important des efforts visant à prévenir la ségrégation secondaire.

6. Introduisez des formes d'organisation et des structures innovantes pour responsabiliser les parents et les élèves. Essayez d'inclure des élèves/parents de toutes les ethnies enseignées à votre école dans chacune d'elles:

a. Formez un club de parents avec la participation de parents actifs de tous les groupes ethniques et groupes qui étudient dans votre école. Donnez au club des parents une chance de participer activement à la vie scolaire.

6. Formez un parlement d'élèves avec la participation des élèves les plus actifs de votre école. Incluez les élèves roms et bulgares. Utilisez cette forme comme un moyen de responsabiliser les élèves, d'augmenter leurs opportunités et de promouvoir la tolérance interethnique.

b. Faites-impliquer le Club de parents et le Parlement d'élèves dans des activités visant à former la tolérance et la solidarité entre les différentes ethnies et groupes.

Pour les communes:

1. Il convient de noter que la prévention de la ségrégation secondaire et surmonter la ségrégation scolaire existante relèvent principalement de la compétence de l'autorité locale. Les écoles peuvent soutenir ce processus, mais pas le mettre en œuvre elles-mêmes.

2. Élaborez un plan municipal pour prévenir la ségrégation secondaire/surmonter la ségrégation existante. Élaborez le plan sous forme de document avec des activités, des délais et des responsabilités spécifiques.

3. Envisagez clairement la nécessité de prévenir la ségrégation rurale lors de l'optimisation du réseau scolaire. Lorsqu'une école est fermée avec une concentration d'élèves roms, il est nécessaire que les enfants soient réorientés vers les écoles sans concentration. Des mesures doivent être prises pour empêcher la ségrégation secondaire, c'est-à-dire empêcher le retrait des élèves de l'ethnie bulgare. Il est erroné de concentrer les enfants des minorités de plusieurs écoles rurales fermées dans la même école d'accueil/école centrale. Lorsque plus d'une école de village est fermée, avec une concentration d'élèves roms, orientez les enfants vers différentes écoles de la ville. Le meilleur moyen de prévenir la ségrégation secondaire en optimisant le réseau scolaire est le ciblage des enfants roms dans toutes les écoles de la ville concernée.



4. Investissez dans l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'amélioration de base matérielle dans les écoles mixtes ethniques menacées par la ségrégation secondaire dans votre commune. Affecter des ressources supplémentaires à celles-ci par le biais des éléments supplémentaires de la formule pour les budgets scolaires délégués et d'autres moyens. Soutenez-les dans leurs efforts pour attirer et retenir tous les élèves, y compris les élèves du groupe ethnique bulgare.

5. Postulez au programme national de déségrégation du Ministère de l'éducation et de la science/ Centre d'intégration scolaire des enfants et des élèves des minorités ethniques pour couvrir les frais que les écoles ne peuvent pas couvrir par d'autres sources. Postulez pour le programme éducatif et d'autres instruments financiers. Distribuez des fonds du budget municipal, le cas échéant.

6. Réagissez contre toute menace de ségrégation secondaire en temps opportun. Tout retard exacerbera le problème et nécessitera des mesures encore plus impopulaires.

Pour GRE, MES, CISEEME et le Programme éducatif

1. Introduction d'exigences obligatoires pour toutes les communes ayant des écoles urbaines ségréguées, recevant des fonds en vertu de l'art. 52a de l'Ordonnance sur le financement, l'approbation et la mise en œuvre d'un plan de déségrégation;

2. Lancement de changements normatifs et législatifs, limitant la formation dans les écoles ségréguées des quartiers roms au niveau primaire.

3. Désapprobation de la transformation des écoles urbaines ségréguées en écoles unies et écoles secondaires;

4. Poursuite du programme national de déségrégation, prévoyant un élément motivationnel, y compris par la participation des organisations de la société civile;

5. Poursuivre et s'appuyer sur la pratique consistant à fournir des fonds pour travailler avec les groupes vulnérables, ce qui est lié à l'obtention de résultats. Ajouter un composant pour prévenir la ségrégation secondaire dans les écoles de 1ère et 2ème catégorie;

6. Lancement d'actions de les administrations régionales de l'éducation visant à l'application des exigences de l'art. 99, par. 4 et 6 de la loi sur l'éducation scolaire et préscolaire pour empêcher la formation de classes séparées dans les écoles mixtes ethniques;

7. Soutenir et encourager la direction de l'école, qui fait un effort à prévenir la ségrégation secondaire;

8. Organiser des discussions avec les municipalités, les écoles et les jardins d'enfants pour prendre des mesures concrètes afin de prévenir et surmonter la ségrégation. Intervention active, le cas échéant.

Norme financière



Dépenses pour:

- Introduction de l'éducation interculturelle: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques;
- Activités parascolaires à contenu interculturel qui rassemblent des élèves d'origines ethniques différentes qui étudient ensemble dans une école: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques;
- Activités parascolaires qui rassemblent des élèves d'origines ethniques différentes de l'école et des écoles respectives avec des élèves majoritaires situés dans le même quartier: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, coûts de transport ;
- Désigner un médiateur éducatif auprès des parents;
- Création et fonctionnement du Club des parents et du Parlement étudiant;
- Campagne auprès des parents;
- Formation des enseignants.

Utilisation recommandée de forfaits pour les coûts (pour le matériel, les ressources pédagogiques, le fonctionnement du club des parents et du parlement des élèves, les frais de transport, la formation des enseignants) en combinaison avec les coûts réels (rémunération des médiateurs et des enseignants)

Option 2: Surmonter la ségrégation existante

Pour les directeurs et les enseignants

Ne considérez pas le processus et les projets de déségrégation comme une menace pour votre école et n'essayez pas de les empêcher. La majorité des parents roms, en particulier les plus instruits, préfèrent inscrire leurs enfants dans des écoles mixtes ethniques: vous ne pouvez pas et ne devez pas changer cette tendance. Cependant, de nombreux autres parents roms préfèrent que leurs enfants étudient près de chez eux. Si votre école offre une éducation de bonne qualité, des possibilités de poursuivre dans de bonnes écoles secondaires/universités et un large éventail de services éducatifs pour toute la communauté, vous continuerez à éduquer un grand nombre d'élèves. Pour créer un bon environnement pour les élèves de votre école, vous pouvez prendre des mesures pour:

1. Améliorer la qualité de l'éducation: ne pensez pas que votre école est incapable de fournir une éducation de qualité juste parce qu'elle inscrit des élèves roms. Vous pouvez obtenir de bons résultats en:
 - a. appliquant toutes les mesures proposées aux enseignants et aux directeurs d'école dans la méthodologie de prévention de la ségrégation dans les écoles rurales (voir ci-dessus);
 - b. accordant une attention particulière à la nomination d'enseignants très motivés. La nomination d'enseignants d'origine rom peut être un atout important;



- c. nommant des médiateurs éducatifs constituant un portail s'adressant à des parents et aux communautés locales. Veuillez noter que les écoles avec un grand nombre d'élèves ont besoin de plus de médiateurs pédagogiques.
2. Établir un partenariat avec des écoles secondaires mixtes ethniques où vos élèves pourront poursuivre leurs études.
3. Les efforts doivent être poursuivis pour attirer des élèves non roms: il existe plusieurs exemples positifs d'écoles ségréguées qui ont réussi à attirer des élèves non roms/élèves de la majorité.

Pour les communes

Surmonter la ségrégation et prévenir la ségrégation secondaire est avant tout une responsabilité municipale: les écoles seules ne seraient pas en mesure de remplir cette tâche importante. Veuillez noter que plus les mesures municipales sont plus rapides et fortes, tant mieux. L'absence d'activités ciblées au niveau municipal et la stratégie municipale pour surmonter la ségrégation aggraverait considérablement la situation. Vous pouvez lancer:

1. Un débat public et professionnel sur la nécessité de surmonter la ségrégation et prévenir la ségrégation secondaire. Impliquez les éducateurs de toutes les écoles et jardins d'enfants, les représentants de la communauté, les ONG et les « influenceurs » dans ce débat.
2. Elaboration d'un plan municipal visant à prévenir la ségrégation secondaire/surmonter la ségrégation existante. Élaborez ce plan sous forme de document avec des activités, des délais et des responsabilités spécifiques. Impliquez tous les établissements d'enseignement, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement secondaire dans ce plan.
3. Lancement de projets municipaux pour surmonter la ségrégation. Utilisez les programmes du Fonds social européen, le programme national de déségrégation et d'autres opportunités disponibles. Investissez également ressources municipales.
4. Mobilisez la communauté rom locale et les ONG locales dans la conception, l'exécution et la gestion des projets municipaux de déségrégation.

Pour le Ministère de l'éducation et Programmes opérationnels du FSE

Le Ministère de l'éducation et Programmes opérationnels du FSE dans chaque État membre doivent créer des conditions préalables et des avantages financiers pour la mise en œuvre de projets municipaux et d'initiatives de déségrégation. À cet égard, nous recommandons toutes les propositions de l'Option 1 (voir ci-dessus).

En outre, le Ministère de l'éducation devrait lancer une campagne au niveau national pour informer le public sur les avantages d'une école mixte ethnique et de la déségrégation.

Norme financière

Dépenses pour:



- Introduction de l'éducation interculturelle: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques;
- Activités parascolaires à contenu interculturel: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, ressources pédagogiques;
- Activités parascolaires qui rassemblent des élèves d'origines ethniques différentes, des élèves de l'école ségréguée et des écoles avec des élèves de la majorité: coûts de main-d'œuvre (salaire/honoraires pour les enseignants), matériel, frais de transport ;
- Désigner un médiateur éducatif auprès des parents;
- Création et fonctionnement du Club des parents et du Parlement étudiant;
- Campagne auprès des parents;
- Formation des enseignants.

Utilisation recommandée de forfaits pour les coûts (pour le matériel, les ressources pédagogiques, le fonctionnement du club des parents et du parlement des élèves, les frais de transport, la formation des enseignants) en combinaison avec les coûts réels (rémunération des médiateurs et des enseignants)



MÉTHODOLOGIE POUR ÉVITER LA SÉGRÉGATION ET L'INTEGRATION DES ENFANTS D'ORIGINE ROM DE L'EUROPE DE L'EST DANS LES ÉCOLES MIXTES ETHNIQUES / CENTRES ÉDUCATIFS

Conseils et étapes pratiques pour garantir l'accès à une éducation de qualité et éviter la ségrégation

Éviter la ségrégation scolaire est un défi énorme dans presque tous les cas où des élèves d'origine sociale, ethnique, culturelle ou religieuse différente étudient ensemble. Ce défi est encore plus grand lorsqu'il s'agit des Roms, la plus grande minorité d'Europe, confrontée à un énorme degré de discrimination et de ségrégation. Nous observons, en ce qui concerne les pays impliqués dans le projet « Sans ségrégation » (Bulgarie, Espagne et Belgique), deux types principaux de situations nécessitant des activités visant à éviter la ségrégation scolaire des Roms.

1) Écoles qui forment la population rom locale vivant dans le pays en question depuis de nombreuses générations. Il existe, en Bulgarie, comme en Espagne, des centaines d'écoles/centres éducatifs mixtes ethniques qui forment les enfants de la majorité et des communautés roms locales. Beaucoup d'entre elles sont confrontées à la menace constante d'un « départ des élèves blancs » et devenir une école rom ségréguée.

2) En outre, l'Espagne et la Belgique sont confrontées au sérieux défi de l'intégration des migrants roms de Bulgarie et de Roumanie. Éviter la ségrégation scolaire est un élément important de ce défi. Bien que ces deux situations diffèrent à de nombreux égards, certaines mesures similaires pourraient être prises par le personnel pédagogique et les autres parties intéressées pour éviter la ségrégation.

Nous proposons ici une série de mesures de lutte contre la ségrégation ciblant différents niveaux, tant au niveau de l'école qu'au niveau des politiques régionales, nationales et européennes.

Conseils pratiques pour les directeurs et les enseignants

1. Leadership des équipes de gestion avec une continuité dans le temps liée à la stabilité du personnel pédagogique, qui doit continuer: si le système fonctionne, il sera plus facile pour les nouveaux membres du personnel pédagogique de s'adapter.
2. Stabilité des équipes pédagogiques. Il y a des régions en Espagne sans problèmes à cet égard, mais dans d'autres, comme Madrid, le problème est urgent. Un personnel enseignant stable est généralement réalisé grâce à un système de transfert compétitif, et il est pratiquement impossible pour le personnel temporaire de rester plus d'une année scolaire, même s'il le souhaite et s'il est nécessaire pour le projet.



3. Implication des familles: il faut donner la parole aux familles; elles doivent être informées des possibilités d'éducation qui leur sont offertes afin qu'elles puissent prendre des décisions en connaissance de cause. Cela a également été prouvé avec succès dans le cas des familles roms de l'UE, comme le cas du Centre scolaire de Valence prouve que le lien avec les familles est crucial.
4. Embaucher des médiateurs éducatifs: ils doivent être des représentants des communautés roms locales. Nous recommandons, dans le cas des migrants roms de Bulgarie ou de Roumanie, d'engager des médiateurs provenant de leurs communautés.

Démarches mises en place par les municipalités et les ministères régionaux de l'éducation ou la structure régionale compétente

1. Evaluation. Définitions et mesures précises de la ségrégation: la réalité se construit en appliquant des mesures précises. Nous avons besoin, pour créer des mesures efficaces, de données et de mesures précises concernant les élèves ayant besoin d'un soutien éducatif, avec le processus d'inclusion dans le système scolaire et la situation actuelle dans les écoles avec la plus forte concentration d'élèves d'origine rom. Le fait que chaque pays/région utilise des définitions différentes pour les besoins éducatifs spéciaux, ou pour les élèves ayant besoin de soutien en raison de circonstances personnelles ou de problèmes éducatifs antérieurs, peut conduire à des situations d'inégalité. Il en va de même pour les différents critères d'entrée à l'école. Il est également nécessaire de mesurer les résultats sur une base continue pour voir si ce qui est fait est efficace.
2. Répartition équilibrée des élèves (par la législation ou les commissions scolaires) dans les réseaux publics et semi-privés. Il est très important que les centres semi-privés soient inclus dans cette répartition afin d'assurer l'engagement et la transparence. Il est donc important d'examiner leurs contrats et leurs modèles de financement. En outre, il existe différentes façons de mettre en œuvre cette mesure et nous devons trouver qui est la plus appropriée pour chaque RA. Par exemple, en Catalogne et dans la région de Valence, une répartition préliminaire des places dans l'école pour les familles bénéficiaires des allocations sociales s'applique.
3. Formation du personnel pédagogique (notamment dans les étapes initiales) et la création/le maintien d'équipes plus flexibles, avec la possibilité d'avoir un ou deux professeurs de soutien supplémentaires. Ce sont deux facteurs qui contribuent à améliorer la motivation de l'équipe.
4. Présence à long terme de spécialistes externes pour les centres. Mentors, travailleurs sociaux, etc., dont la durée de séjour dans le centre est généralement insuffisante.
5. La régénération de l'école (changement) doit aller main dans la main avec la régénération du quartier et de l'environnement.



Démarches mises en place par le Ministère de l'éducation nationale et les programmes cofinancés par le FSE

1. Nécessité de créer un projet éducatif inclusif impliquant l'histoire et la culture roms dans le programme scolaire, qui peut également inclure des méthodologies (nouvelles ou moins nouvelles) soutenant l'apprentissage de tous les élèves. A cette fin, les autorités doivent soutenir les projets propres des écoles/centres en leur fournissant des ressources pour permettre leur mise en œuvre. De nombreux nouveaux projets sont approuvés dans les pays, régions, RA, mais au prix d'une surcharge des enseignants, sans soutien financier supplémentaire.
2. Partage des connaissances. Création d'un réseau de plates-formes auxquelles chaque pays, région, RA peut avoir accès, pour explorer et comprendre quel est l'effet.
3. Les centres/les écoles insistent sur la nécessité d'une réglementation pour faire face à la ségrégation, mais surtout ces exigences réglementaires doivent être respectées. Par exemple, la proportion d'élèves vulnérables dans les centres de Valence ne devrait pas dépasser le quart, mais cette exigence n'est pas remplie. A Madrid, le système bilingue conduit à une ségrégation même au sein des centres, en créant des parcours différents selon que le programme est suivi ou non.